

Observation n°1

Déposé le 17 Mai 2022

Par FAGES Julie

M. le Commissaire Enquêteur,

Considérant les avis sévères de l'ARS (avis défavorable) et de la MRAe, il est très étonnant qu'un dossier aussi imprécis pour une ICPE passe en enquête publique. Ce dossier aurait dû être bloqué bien en amont. A croire que les services de l'État ont déjà oublié l'incendie de Lubrizol.

Beaucoup d'études préalables pour déterminer précisément les risques sont manquantes, le peu d'information du dossier est imprécis voire incohérent quand ça ne relève pas de l'hypocrisie.

Comment qualifier la vue depuis l'autoroute de « lointaine » et « fugitive » et en même temps présenter une image de « perspective » avec un bâtiment aussi imposant dont l'image ne sera clairement pas « fugitive ».

Le dossier souffre d'imprécisions, par exemple, la « zone vulnérable » présentée en p.31 de l'étude d'impact est obsolète depuis 2018... Soprema se retrouve localisée parfois au cœur de Nîmes (figure 25, p.34), ou carrément au nord du Gard (fig. 37, p.50).

Quand ce n'est pas précis, c'est incohérent, p.76 le pétitionnaire avance « aucun rejet en eau superficielle » alors que quelques pages avant il présente les rejets dans le réseau pluvial, qui lui-même rejette un peu plus bas dans le milieu superficiel.

Concernant les eaux souterraines, le pétitionnaire s'obstine malgré les demandes de l'ARS et de la MRAe à ne pas présenter de véritable étude hydrogéologique, et prévoit des cuves enterrées au niveau 78mNGF alors que le piézomètre suivi juste de l'autre côté de l'aéroport montre que la nappe atteint régulièrement 90mNGF. Le dossier ne semble donc pas acceptable en l'absence de véritable étude hydrogéologique sur ce secteur.

Quant aux rejets dans l'air enfin, les avis montrent une faible évaluation des risques qui apparaît inacceptable quand on nous présente chaque année le nombre de morts dus à la pollution de l'air.

En conclusion, ce dossier, qui relève du classement ICPE ce qui n'est pas rien, est bâclé et ne permet pas de s'assurer que le risque est « acceptable ». Cela ressemble à un passage en force, le développement économique ne doit pas se faire au prix de la santé de la population. Nous ne voulons pas attendre 20 ans d'analyses de la qualité de l'air et de contre-analyses pour nous rendre compte que cette usine est dangereuse. C'est au pétitionnaire de prouver en amont son innocuité avec un dossier solidement construit.
